

undefined - lundi 8 janvier 2018

RÉGION

MEUSE Remise d'un rapport avant la loi d'orientation

Nouvelles mobilités connectées : six propositions pour révolutionner sans casse

PROPOS RECUEILLIS PAR LIONEL MADELLA



Le député meusien Bertrand Pancher a présidé un groupe de travail sur les mobilités plus connectées. Photo Jean-Noël PORTMANN

Bertrand Pancher, député meusien, a présidé durant trois mois un groupe de travail sur les mobilités plus connectées. Il a présenté en fin d'année à Paris son rapport aux Assises de la mobilité. Ses six grandes propositions alimenteront la loi d'orientation des mobilités programmée début février.

Qui avez-vous consulté pour rédiger ce rapport ?

Beaucoup d'experts et de professionnels des transports, constructeur automobile bien sûr, mais aussi la RATP, la SNCF ou encore Transdev, pour n'en citer que quelques-uns, des collectivités territoriales, des associations... Une centaine d'acteurs au total.

Quel est votre diagnostic ?

La nouvelle révolution des modes de transports se dessine via l'utilisation par des algorithmes des données numériques des smartphones qui équipent aujourd'hui 60 % de la population française. Elle va bouleverser les mobilités dans nos villes et les campagnes. Les voitures sans chauffeur, c'est déjà pour demain. Ces outils vont engendrer de nouveaux services de transport plus appropriés à la demande. Les métiers de ce secteur vont profondément évoluer. Mais il y a aussi un vrai risque de fracture territoriale par manque de couverture numérique (zones blanches), d'équipement ou de capacité à utiliser le numérique.

Quelles sont vos propositions pour des mobilités plus connectées ?

Nous avons établi 13 mesures et recommandations et surtout 6 propositions-phares : 1- Généraliser l'ouverture des données aux acteurs publics et privés (gouvernance partagée) pour faciliter le déploiement de la mobilité comme un service ; 2- Organiser un contrôle de ces données par un organisme indépendant permettant de garantir la confidentialité ; 3- Mettre en place des licences et agréments pour les nouveaux acteurs de ce marché en vue d'une régulation notamment des plateformes ; 4- Mettre en place un calendrier d'infrastructures connectées avec émetteurs-récepteurs pour autoroutes et routes nationales ; 5- Créer un conseil national de l'expérimentation et des innovations ; ; 6- Faire la promotion des territoires et initiatives pilotes pour aider les start-up en secteur urbain mais surtout rural.

Il faut en tout cas que les solutions choisies soient partagées sur tous les territoires et mises en œuvre avec une approche environnementale, sociale, économique et éthique. Un entretien est programmé dans la troisième semaine de janvier avec la ministre des Transports, Élisabeth Borne.